

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Nozay

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/043 du 5 avril 2016, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Communauté de communes de la Région de Nozay, 9 rue de l'Eglise, 44170 Nozay, concernant le projet de valorisation environnementale du ruisseau de la Hunière et de la prairie attenante à Nozay (mesure compensatoire à la perte de zones humides sur la ZA le Châtelet), opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du **lundi 2 mai 2016 au jeudi 2 juin 2016 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Nozay.

M. Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean BUSSON, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Nozay où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Nozay (11 rue Alexis Letourneau 44170).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Nozay aux jours et heures suivants :

- le lundi 2 mai 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 19 mai 2016 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 25 mai 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 2 juin 2016 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Nozay, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Communauté de communes de la Région de Nozay, 9 rue de l'Eglise, 44170 Nozay, téléphone : 02.40.79.51.51.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.